

BULLETIN D'INSCRIPTION PAROSPHERE FORMATION

UN BULLETIN PAR PARTICIPANT

Recto-verso, à imprimer, remplir et à renvoyer, daté et signé, accompagné de votre règlement d'acompte.

Coordonnées

État civil : Femme Homme Date de naissance :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. portable : Tél. fixe :

E-mail :

Je souhaite m'inscrire au(x) module(s) suivant(s) :

✓	Code	Formations 2021	Dates	Tarif	
<input checked="" type="checkbox"/>	PR21-1	PARO REPRISE – 5 jours	Parodontie non-chirurgicale	14/15/16 janvier et 11/12 mars 2021	3600 €
<input checked="" type="checkbox"/>	EC21	SPECIAL – 1 jour	Élongation coronaire	1 ^{er} février 2021	720 €
<input checked="" type="checkbox"/>	PI21	SPECIAL – 1,5 jour	Péri-implantite : le côté obscur de la spire	29 et 30 mars 2021	1700 €
<input checked="" type="checkbox"/>	PR21-2	PARO REPRISE – 5 jours	Parodontie non-chirurgicale	16/17/18 septembre et 5/6 novembre 2021	3600 €
<input checked="" type="checkbox"/>	HO21 CD	SPECIAL – 2 jours	Hygiène : l'épreuve de l'oral (CD)	2 et 3 décembre 2021	990 €
<input checked="" type="checkbox"/>	HO21 AD	SPECIAL – 2 jours	Hygiène : l'épreuve de l'oral (AD)	2 et 3 décembre 2021	580 €
<input checked="" type="checkbox"/>	PA21	PARO AVANCE – 4,5 jours	Chirurgie et cas complexes [†]	14/15/16/17/18 décembre 2021	3800 €

✓	Code	Formations 2022	Dates	Tarif	
<input checked="" type="checkbox"/>	PR22-1	PARO REPRISE – 5 jours	Parodontie non-chirurgicale	13/14/15 janvier et 17/18 mars 2022	3600 €
<input checked="" type="checkbox"/>	EC22	SPECIAL – 1 jour	Élongation coronaire	7 février 2022	720 €
<input checked="" type="checkbox"/>	PI22	SPECIAL – 1,5 jour	Péri-implantite : le côté obscur de la spire	28 et 29 mars 2022	1700 €
<input checked="" type="checkbox"/>	PR22-2	PARO REPRISE – 5 jours	Parodontie non-chirurgicale	14/15/16 avril et 09/10 juin 2022	3600 €
<input checked="" type="checkbox"/>	PR22-3	PARO REPRISE – 5 jours	Parodontie non-chirurgicale	22/23/24 septembre et 10/11 novembre 2022	3600 €
<input checked="" type="checkbox"/>	HO22 CD	SPECIAL – 2 jours	Hygiène : l'épreuve de l'oral (CD)	1 et 2 décembre 2022	990 €
<input checked="" type="checkbox"/>	HO22 AD	SPECIAL – 2 jours	Hygiène : l'épreuve de l'oral (AD)	1 et 2 décembre 2022	580 €
<input checked="" type="checkbox"/>	PA22	PARO AVANCE – 4,5 jours	Chirurgie et cas complexes [†]	13/14/15/16/17 décembre 2022	3800 €

✓	Code	Nos Packs Paro	Dates	Tarif	
<input checked="" type="checkbox"/>	PP21/22	PACK PARO 10%	Paro Reprise + Paro Avancé	Cocher les stages 2021 et 2022 souhaités	6660 €
<input checked="" type="checkbox"/>	PPE21/22	PACK PARO EXPERT 15%	Paro Reprise + Paro Avancé + Hygiène orale	(PR avant PA)	7123 €

Remise « étudiants » : 20% de remise, sur justificatif (3^e cycle, C.E.S., D.U.)

Total formation(s) = €

Les remises des PACK EXPERT et PACK EXPERT PRO ne sont pas cumulables avec la remise « étudiants ».

Conditions d'inscription à certains modules :

* Les journées PARO RECALL sont réservées aux stagiaires ayant déjà effectué une formation PARO REPRISE ou PARO AVANCÉ.

† Le cycle PARO AVANCE est réservé aux stagiaires ayant déjà effectué la formation PARO REPRISE ou sur dossier (nous contacter).

Modalités de paiement

Les chèques sont encaissés le premier jour de la formation. En cas d'annulation 3 mois avant le début du module, nous vous remboursons l'intégralité de votre règlement. Après ce délai nous retenons 10 % de la somme engagée.

Moyens de paiement

Par chèque :
à l'ordre de ParoSphère Formation
Chèques à envoyer au 64, rue Fondary 75015 Paris.
Avec mention obligatoire des références au dos du chèque : nom, prénom, n° du module de formation.
Joindre un chèque par stage et par stagiaire

Par virement bancaire :
IBAN : FR76 1261 9000 3843 6423 0101 093
RIB : 12619 00038 4364230101 093
BIC : CGDIFRPP – Agence de domiciliation : CGD Paris 15 (00038)
Avec mention obligatoire des références suivantes : nom, prénom, n° du module de formation.
Envoyer un virement par stage et par stagiaire

Date :

Signature :

BULLETIN D'INSCRIPTION PAROSPHERE FORMATION

Recto-verso, à imprimer, remplir et à renvoyer, daté et signé, accompagné de votre règlement.

I – OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser la ou les actions de formation sélectionnée(s) sur la page 1.

II – NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

L'action de formation entre dans la 6^e catégorie prévue à l'article L.6313-1 du Code du travail, à savoir « les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances ».

L'action de formation détaillée est consultable sur le site www.parosphereformation.fr. Elle indique la nature, la durée, le programme, le lieu, les prérequis nécessaires, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre, les diplômes, titres et références des formateurs. Le règlement intérieur de la formation est disponible sur le site www.parosphereformation.fr.

III – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

Lieu de la formation : LISC – 64 rue Fondary – 75015 Paris

IV – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de la formation est indiqué sur la page 1.

V – VALIDATION ET SANCTION DE LA FORMATION

L'appréciation des résultats se fera à travers la mise en œuvre d'une procédure d'évaluation qui permettra de déterminer si le stagiaire a acquis les connaissances ou les gestes professionnels dont la maîtrise constitue l'objectif initial de l'action.

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de la formation sera remise au stagiaire à l'issue du module.

La présence obligatoire du stagiaire tout au long de la formation sera validée par la signature d'une feuille d'émargement.

VI – DELAI DE RETRACTATION

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Le délai de rétractation est porté à 14 jours (article L.121-16 du Code de la consommation) pour les contrats conclus « à distance » et les contrats conclus « hors établissement ».

Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe la société *Parosphère Formation* par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

VII – INTERRUPTION DU STAGE

- En cas d'abandon de la formation par le stagiaire pour un motif de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au présent contrat.
- En cas d'abandon de la formation pour une raison hors motif de force majeure, les modalités de remboursement sont les suivantes : remboursement de l'intégralité du montant pour une annulation au moins 3 mois avant le début de la formation ; dépassé ce délai, remboursement de 90% du montant de la formation.
- Dans tous les cas, la résiliation de la formation par le stagiaire doit se faire par lettre recommandée avec accusé de réception.
- En cas d'annulation de la formation par *Parosphère Formation*, le stagiaire est informé par écrit et peut demander le remboursement de l'intégralité de la formation.

VIII – DATE D'EFFET ET DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat prend effet à compter de la signature et est valable durant toute la durée de la formation.

IX – CAS DE DIFFEREND

Il pourra être mis fin à ce contrat à la demande d'une des parties lorsque celle-ci constate, de la part de l'autre partie, un manquement aux obligations inscrites dans le présent contrat. Si un différend n'a pu être réglé à l'amiable, il sera soumis à l'appréciation du tribunal compétent.

Date, nom, prénom et signature du stagiaire, précédés de la mention « lu et approuvé »	Signature et cachet de l'organisme de formation
---	--